

LAFARGE CIMENTS SA Société anonyme au capital de 524 073 390 dirhams  
Siège social 6, route de Mekka. Quartier les Crêtes. Casablanca - Registre de Commerce Casablanca N° 40 779

## Avis de convocation des actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 27 avril 2016

Les actionnaires de la société Lafarge Ciments, société anonyme au capital de 524 073 390 dirhams, sont convoqués au siège social de la société sis à Casablanca, 6, route de la Mecque - Quartier les Crêtes, pour le **mercredi 27 avril 2016 à 10 heures**, en Assemblée Générale ordinaire annuelle, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2015.
- Rapports des Commissaires aux Comptes.
- Approbation de conventions visées à l'article 56 de la loi 17.95 régissant les sociétés anonymes.
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2015 - Quitus aux administrateurs.
- Affectation des résultats de l'exercice.
- Fixation du montant des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration.
- Approbation des comptes consolidés au titre de l'exercice 2015.
- Ratification de cooptation d'administrateur.
- Questions diverses.

Un actionnaire nominatif dans l'impossibilité d'assister personnellement à l'Assemblée générale peut exercer son droit de vote :

- En votant par procuration : Il est rappelé qu'un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint, un ascendant, descendant ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat. Il peut également se faire représenter par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières.
- En donnant pouvoir au Président de l'Assemblée générale (cas de vote par procuration sans indication de mandataire).

Des formulaires de vote par procuration sont à la disposition des actionnaires au siège social, ou sur demande ou encore sur notre site internet [www.lafarge.ma](http://www.lafarge.ma), ainsi que le texte des résolutions soumises au vote lors de l'Assemblée.

Pour les actionnaires au porteur, leur titres ne sont pas inscrit en compte sur le registre des actionnaires de la société mais dans des comptes tenus par un intermédiaire financier. Ces actionnaires ont le droit d'assister aux Assemblées Générales sur justification de leur identité dès lors que leurs titres sont libérés des versements exigibles et sur présentation le jour de l'assemblée, de l'attestation requise délivrée par l'établissement dépositaire de leurs actions.

Toute demande d'inscription d'autres projets de résolutions à l'ordre du jour, en application des dispositions de l'article 117 de la loi 17.95, devra être adressée au siège social de la société par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 10 jours à compter de la publication de l'avis de convocation.

### APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

## Projet de résolutions

de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des actionnaires  
en date du 27 avril 2016 à 10 heures

#### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport établi conformément à la loi par les Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2015, approuve les opérations, les comptes et le bilan de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un bénéfice net comptable de 1 500 442 810,11 dirhams.

Elle donne, en conséquence, aux membres du Conseil d'Administration, quitus de leur gestion pour l'exercice 2015 et aux Commissaires aux comptes quitus de l'exécution de leur mission au titre du même exercice.

#### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17.95 relative aux sociétés anonymes, déclare approuver les conclusions du dit rapport ainsi que les conventions qui y sont mentionnées.

#### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil, décide de répartir les résultats de l'exercice comme suit :

Bénéfice net de l'exercice 2015	1 500 442 810,11
Réserves facultatives	7 633 823,25
<b>Total à affecter</b>	<b>1 508 076 633,36</b>
<b>Dividende ordinaire</b>	
66 DH x 17 469 113 actions	1 152 961 458,00
<b>Dividende exceptionnel</b>	
20 DH x 17 469 113 actions	349 382 260,00
<b>Solde à affecter au compte "Réserves facultatives" soit</b>	<b>5 732 915,36</b>

L'Assemblée Générale fixe, en conséquence, le dividende global par action à 86 dirhams au titre de l'exercice 2015.

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 26 mai 2016.

#### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide de fixer à la somme de 2 200 000,00 dirhams le montant brut alloué au Conseil d'Administration au titre des jetons de présence se rapportant à l'exercice 2015. Ce montant reste inchangé par rapport à l'exercice précédent.

#### CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés tels qu'ils sont présentés et faisant ressortir pour l'exercice 2015, un résultat net de l'ensemble consolidé de 1 401 213 899,92 dirhams.

#### SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ratifie la cooptation en qualité d'administrateur par le Conseil d'Administration lors de sa réunion en date du 22 septembre 2015 de Monsieur Abdelmjid Tazlaoui, pour la durée restant à courir du mandat des autres administrateurs, soit jusqu'au jour de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

#### SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate en tant que de besoin que le Conseil d'Administration est composé comme suit :

- Monsieur Mohamed Kabbaj
- Monsieur Marcel Cobuz
- Monsieur Christian Herrault
- Monsieur Hassan Ouriagli
- Monsieur Saâd Sebbar
- Monsieur Aymane Taud
- Monsieur Abdelmjid Tazlaoui
- La Banque Islamique de Développement, représentée par Monsieur Abderrahmane El Medkouri
- La Caisse de Dépôt et de Gestion, représentée par Monsieur Omar Lahlou
- La Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraites, représentée par Monsieur Khalid Cheddadi
- Lafarge SA représentée par Monsieur José Antonio Primo.

Le mandat de ces administrateurs arrivera à expiration à la date de l'Assemblée Générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

#### HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire donne tous pouvoirs aux porteurs de copies ou extraits du présent procès-verbal pour faire toutes déclarations et remplir toutes formalités nécessaires.



Deloitte Audit  
288, Boulevard Zerktouni  
20000 Casablanca - Maroc

Aux Actionnaires de  
LAFARGE CIMENTS S.A.  
Casablanca

RESUME DU RAPPORT D'OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES CERTIFIANT LES COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE LAFARGE CIMENTS S.A. - EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2015

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 29 avril 2014, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse, ci-joints, de la société LAFARGE CIMENTS S.A., comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 1 295 940 892 dont un bénéfice net de MAD 1 500 442 810.

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nous certifions que les états de synthèse cités au deuxième paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice social ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société LAFARGE CIMENTS S.A. au 31 décembre 2015 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

#### Vérfications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 17 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

Deloitte Audit  
288, Boulevard Zerktouni  
20000 Casablanca - Maroc  
Tél : (05) 22 22 40 78  
Fax : (05) 22 22 40 79

Ahmed Benabdellhakik  
Associé

Price Waterhouse

Price Waterhouse  
101, Bd. Masira Al Khadra  
20100 Casablanca - Maroc

Mohamed Haddou-Bouazza  
Associé



Deloitte Audit  
288, Boulevard Zerktouni  
20000 Casablanca - Maroc

Aux Actionnaires de  
LAFARGE CIMENTS S.A.  
Casablanca

RESUME DU RAPPORT D'OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS CONSOLIDES - EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2015

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés, ci-joints, de LAFARGE CIMENTS S.A. et de ses filiales (Groupe Lafarge Ciments), comprenant l'état de la situation financière au 31 décembre 2015, ainsi que le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 4 854 699 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 1 401 214.

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers selon les normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble du Groupe Lafarge Ciments constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes et principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidées.

Casablanca, le 17 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

Deloitte Audit  
288, Boulevard Zerktouni  
20000 Casablanca - Maroc  
Tél : (05) 22 22 40 78  
Fax : (05) 22 22 40 79

Ahmed Benabdellhakik  
Associé

Price Waterhouse

Price Waterhouse  
101, Bd. Masira Al Khadra  
20100 Casablanca - Maroc

Mohamed Haddou-Bouazza  
Associé

Price Waterhouse  
101, Bd. Masira Al Khadra - 20100 Casablanca  
Tél : (05) 22 22 138 / (05) 22 22 139  
Fax : (05) 22 22 138 / (05) 22 22 139  
E : D101165-PC-24833-04833-101@PWH